



# La Sidra

## DE LA SEMAINE

La Sidra  
DE LA SEMAINE

### CHOFTIM

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

*Moché donne l'instruction de nommer des juges et des officiers de police dans chaque ville (chaque portail). La justice doit s'accomplir rigoureusement.*

*Dans chaque génération, des hommes seront chargés d'enseigner la loi. Il faudra les écouter scrupuleusement.*

*La Paracha comprend également l'interdiction de pratiquer l'idolâtrie et la sorcellerie, les lois de nomination du roi, l'obligation de construire des villes de refuge.*

*Sont précisées les lois régissant la guerre.*

*La Paracha se conclut par la loi concernant la découverte, dans un champ, d'un assassinat dont on ignore l'auteur et la responsabilité de la communauté dans ce cas.*

La Paracha Choftim commence avec l'injonction de nommer des juges et des officiers de police. Cela met l'accent sur le fait que la Torah interagit avec le monde. Les juges sont, comme le mentionne Rambam (Maimonide), « l'essence de la Loi Orale, les piliers de l'instruction, [ceux] dont jaillissent les statuts et le jugement pour tout Israël » La Torah stipule que les juges doivent être positionnés « dans toutes tes portes ». Une porte représente le passage entre la ville et le champ qui s'étend au-delà. La présence des juges à la porte assure que les activités menées dans le champ sont en accord avec les édits de la Torah.

Bien que l'obligation essentielle de nommer des juges s'exerce en Erets Israël et non en Diaspora, il

n'en reste pas moins que cette Mitsva s'applique également en Diaspora. Malgré le fait que nous soyons en exil où la nomination de juges dépend des autorités séculaires, quand nous affirmons nos principes de la Torah, la force de la Torah elle-même affecte la conduite de tout le pays (et même du monde en général). C'est ainsi que la Rabbi précédent, Rabbi Yossef Its'hak, décrit la manière dont le Tséma'h Tsédek, Rabbi Mena'hem Mendel, « organisa des procès » à Petersbourg, la capitale de la Russie.

On peut également observer un lien avec l'importance de l'étude de la Torah dans les *Pirké Avot* (les *Maximes de nos Pères*) que nous étudions cette semaine. Nous en commençons le premier chapitre, qui, après avoir décrit la chaîne de la réception et de la transmission de la Torah, met l'accent sur l'importance de l'étude, conseillant : « Élève de nombreux disciples ». Il contient également l'enseignement : « le monde repose sur trois choses : la Torah, le service de D.ieu (la prière) et les actes de bienfaisance.

Apparemment, l'ordre de la succession qui liste ces services soulève un problème. Ils sont accomplis, chaque jour, dans un ordre différent. On nous recommande, d'abord, de « donner une pièce à un pauvre puis prier » et seulement après la prière de « se rendre de la synagogue à la maison d'étude. »

Il en va de même par rapport à l'histoire du Peuple juif. L'ordre des Patriarches est : Avraham (connecté au service des actes

de bienveillance : il recevait de nombreux invités), Its'hak, assimilé au service de D.ieu (il était prêt à se sacrifier et la prière fut instituée à la place des sacrifices) et seulement après Yaacov, identifié avec l'étude de la Torah.

Cependant, c'est à Yaacov, que nos Sages se réfèrent comme étant « l'élu parmi les Patriarches ».

Pourquoi une telle distinction était-elle nécessaire ? Pour nous enseigner la suprématie de l'étude de la Torah. Il en va de même dans les *Pirké Avot*. L'étude de la Torah est mentionnée en premier lieu pour souligner le rôle primordial qu'elle joue pour « maintenir le monde », dans l'établissement d'une résidence pour D.ieu dans les mondes inférieurs.

Pour conclure avec une directive concrète : il est important de publier tous les aspects du service qui sont associés au mois d'Eloul, en soulignant en particulier l'importance de l'étude de la Torah, surtout dans des sessions publiques où « dix sont assis et s'investissent » dans la Torah.

Que cela mène au retour de tout le Peuple juif en Erets Israël où, conduits par Machia'h, nous nommerons des juges et des officiers de police, y compris les juges du Sanhédrin qui se rencontreront dans le Beth Hamikdash. Que dans le futur immédiat, nous méritions l'accomplissement de la prophétie relatée dans le Yalkout Chimoni : « Machia'h se tiendra sur le toit du Beth Hamikdash et proclamera : ' Humbles ! Le temps de la Rédemption est arrivé ! ' »



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE

**CHABBAT CHOFTIM**

#### ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : **20h 51**  
Sortie : **22h 01**

Bordeaux **20.53**  
Deauville **21.01**  
Grenoble **20.28**  
Lille **20.53**

Lyon **20.33**  
Marseille **20.26**  
Montpellier **20.32**  
Nancy **20.35**  
Nantes **21.02**

Nice **20.19**  
Rouen **20.57**  
Strasbourg **20.29**  
Toulouse **20.42**